

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Jeudi 16 septembre 2021 17h30 – Salle du Foirail à SAINT-GIRONS

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamel CHIBLI, Isabelle PIQUEMAL.

Collège départemental : Nathalie AURIAC, Nadine NENY, Olivier RATON, Véronique RUMEAU.

Collège communal : Jean-Luc FERNANDEZ, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Adeline MAUDUIT, Jean-Louis DENAT, Thibaut PIQUEMAL, Aurélie MIR, Bernard DELBOSC, Rosy FAUCET, Marie-Pierre EYCHENNE, Emilie QUIDOT, Marie-Léone BLAIN, Roger LAFFORGUE, Jean-Louis ATTANE, Jean-Louis CONTE, Dalia DEDIEU, Juliane BOISTEL, Denis MIALHE, Magali PEDOUSSAUT, Patrice COMMENGE, Guy ROUMAT, Patrick TURLAN, Laurent GALISSIER, Patrick ARMADEILH, Muriel CAVAILLES, Michel LOUBET, Georges MARTIN, Jocelyne FERT, René CAZALE, Nancy DELAIGUE, Jean-Claude ESCASSUT, Maryse PLANTADE, Jean-Louis SOULA, Jean-Noël VIGNEAU, Sylvianne LAVEDRINE-GOGUILLOT, Michel PICHAN, Guy FREBY, Thierry TARIOL, Catherine COULON, Jean-Louis GARIE, Stéphanie BOTTINI, Daniel MOUILLAT, Colette ROMIER, Jean-Marie BIGOT, Christiane BONTE, Alain SERVAT, Daniel ARTAUD, Bholême BOUFAID, Danielle CARRIERE, Yvon LASSALE, Jean-Paul ROUQUIER, Benoît ARAUD.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Pascale CANAL à Kamel CHIBLI, Alexandre BERMAND, à Kamel CHIBLI, John PALACIN à Isabelle PIQUEMAL, Fabrice DE COMARMOND à Isabelle PIQUEMAL.

Collège départemental : Raymond BERDOU à Véronique RUMEAU.

Collège communal : Maxime DANGLA à Marie-Léone BLAIN, Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Pierrette ICART à Jean-Louis ATTANE, Thierry PORTET à Jean-Louis ATTANE, Stéphane GARNIER à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Christian PUJOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Patricia MARROT-REINARD à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Francois VANDERSTRAETEN à Yvon LASSALLE, Dominique DUPUI à Jocelyne FERT.

Excusés ou absents :

Collège départemental : Christine TEQUI.

Collège communal : Sophie KUCSKOWSKI, Jimmy CHATELAIN, Jocelyne CHANCE, Cédric TAGLIAFERRO, Mathias PIQUEMAL, Geneviève DUBA, Emanuel MARCQ, Laetitia PELATA, Sylvie PUJOL, Michel ANGLADE, Marie-Rose BENDICK, Marie-Anne DUPONT, Didier DUFFAUT, Olivier CAPDEVILLE, Laurent MASNOU, Philippe ROUCH, Jean-Louis LACANAL, Nelson GUICHET, Jean-Michel BOISVERT, Marie ROBERT, Suzette AMILHAT, Christian LAMMENS, Magali FEVIN, Marjolaine HUOT ROYER, Jean Michel BAVEREL, Isabelle LEDUC, Michaël STEPHAN, Véronique SEGONDS, Julien GOUZY, Christian PORTA, Anne COURTIAL, Annick FOURQUET, Gilles ESTAQUES, Daniel CAZARUC, Sabrina GERARD, Nicolas BAUDUIN, Jean-Luc PICHENOT, Magali CLARKE, Dominique BOULLENGER, Jean-Paul COSTES, Florent PAULY, Sandra PIZZO, Jean-Luc CONTACOLLI, Noémie VALENTI, Gabriel DIAZ, Sébastien VERGERON, Eric EYCHENNE, Olivier LAURENT, Jean CASSAN, Wilm WIJNEN, Jean-Michel GARCIA, Sylvie CARBONNE, Pierre LABOURDETTE, Véronique ROUSEAU, Marie Line BREGANI, Pierre NIOL, Ivelyne DUMONT, Yves SANS, Gallad BONFILS, Thierry RANOU, Wally MARCON, Glenda LANGUE, Anne-Marie GENTILHOMME, Pascale TIEVANT, Nathalie UMHAUER, Michel LIMOGES, Henri POUCHES, Antoine DALLA-PIETA, Renelle PARENT, Catherine ROUJA, Hélène DENAT, Antoine RODRIGUEZ, Marie-Geneviève SANS, Annie MICHEL, Sophia GREGORIOU, Jean-Pierre NAVARRO, Christophe BONVINI, Laure SENTENAC, Franck PEREZ, Alain ALRIC, Jean-Michel BERNARD, Florence MARTIN PONS, Céline GRANGER, Lucie BARRET, Claudine ROTH BUJON, Michel SABATIER, Laurent MILHORAT, Emmanuel BARNET, Gaëlle BONNEAU, Hélène DUPUY COUTAND, Christine TOUGNE, Frédéric LELANDAIS, Mathieu FERRIER, Jean-Christophe THEISEN, Gilles COURDIL, José CLIVILLE, Pierre-Marie GIRARD, Marie-Pierre MANDRAY, Jérôme BARRAU, Arsène BARBOSA, Elodie BARBE, Olivier FERNANDEZ, Maryline BABY, Eric VERGE, Jérémy BOUSQUET, Hervé FEUILLERAT, Georges ARCIZET, Dominique DUPUI, Thierry ROUAN, Serge LAFFONT,

Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Magalie BERNERE, Daniel ARTAUD, Abdel EL YACOUBI, Thomas FROMENTIN, Guy FREIXES, Alain NAUDI, Laetitia PELATA, Nathalie RODRIGUEZ, Michel TARTIE, Jérémy TORNIL, Francis BOY, Dominique ANTOLINI.

Jean-Noël VIGNEAU, maire de Saint-Girons et Président de la communauté de commune Couserans Pyrénées souhaite la bienvenue à l'assemblée. Le Président le remercie pour son accueil.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 19 mai 2021 à la salle polyvalente de Serres-sur-Arget. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

II – ELECTIONS AU BUREAU : COLLEGES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

Le Président explique que suite aux élections régionales et départementales de juin, il convient de délibérer sur les représentations des collèges de la Région et du Département au Bureau, en application des statuts du Syndicat mixte et notamment de l'article VIII-1 :

Il rappelle :

VIII – 1 – Composition du Bureau

« Le Comité syndical élit en son sein un Bureau pour une durée de 3 ans comprenant des membres répartis comme suit :

* Collège de la Région Occitanie : 4 délégués,

* Collège du Département de l'Ariège : 4 délégués,

* Collège du Bloc Communal :

- 15 délégués pour les communes adhérentes dont 1 délégué représentant des communes situées hors du territoire classé « PNR » par décret,

- 1 délégué par EPCI à fiscalité propre adhérente.

Les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs Collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple. »

Le Président propose à Isabelle PIQUEMAL, élue du collège régional, de désigner les élus proposés au Bureau pour le collège régional. Aussi elle propose :

Kamel CHIBLI, Pascale CANAL, Alexandre BERMAND, Isabelle PIQUEMAL

Le Président propose à Véronique RUMEAU, élue du collège départemental de désigner les élus proposés au Bureau pour le collège départemental. Aussi, elle propose :

Christine TEQUI, Olivier RATON, Raymond BERDOU, Véronique RUMEAU

Le Président propose de procéder à l'élection des nouveaux membres du Bureau.

A l'unanimité, le Comité syndical élit les nouveaux membres du Bureau.

III - ELECTION DU PRESIDENT

Une seule candidature, la candidature de Kamel CHIBLI a été réceptionnée au siège du Syndicat mixte, dans les formes et délais requis, conformément aux statuts. Kamel CHIBLI présente sa candidature à l'Assemblée.

Il est rappelé que :

« Le Président est élu par le Comité syndical pour une période de 3 ans renouvelables. Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins huit jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat. »

Il est proposé de procéder à l'élection du Président.

A l'unanimité le Comité syndical élit Kamel CHIBLI en qualité de Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises pour une durée de trois ans.

Le Président remercie pour la confiance renouvelée. Il rappelle les circonstances de sa première élection, suite au décès tragique d'André ROUCH, président fondateur du SMPNR. En tant qu'élu régional, 1er financeur du SMPNR, il a accepté de « reprendre le flambeau » afin de poursuivre les projets, avec un Bureau investi, une équipe technique dynamique, la collaboration précieuse du Conseil scientifique et le dynamisme de l'association des Amis du Parc. Il y a encore beaucoup de choses à faire sur ce territoire magnifique, et toujours dans un esprit gagnant-gagnant.

IV – DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Pour permettre un bon fonctionnement du Syndicat, le Président propose de déléguer :

Au Bureau du Syndicat les fonctions délibératives suivantes :

- les décisions relatives à la gestion du personnel, dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- les décisions de virements de crédits par chapitre à l'intérieur d'une même section ;
- les conclusions de conventions de partenariat avec des organismes tiers et attributions de subventions afférentes ;
- les décisions tenant à des demandes de subventions relatives aux programmes mis en œuvre par le Syndicat ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et passation des actes prévus à cet effet ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- les décisions autorisant le Président à ester en justice et la fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, dans la limite des décisions budgétaires votées chaque année.

Au Président les fonctions suivantes :

- les décisions relatives à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants pour les opérations – y compris la passation de contrats d'assurances - ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ou d'une décision du Comité Syndical et inférieures au seuil de 230 000 euros ;
- la réalisation des acquisitions dans la limite des inscriptions budgétaires en dehors des opérations conduites dans le cadre des marchés ;
- les décisions d'aliénation des matériels ;
- l'ensemble des décisions relatives à l'accueil des stagiaires ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat.

A l'unanimité le Comité syndical délibère en faveur de ces délégations.

V - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Proposition de Décision Modificative 2021

Camille JAUDIN, directrice adjointe présente la proposition de Décision Modificative n°2. Cette modification prend notamment en compte l'intégration de nouvelles actions.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Décision Modificative 2021 n°2.

Emplois (réf. Charte art. 3.2)

Afin de permettre l'évolution de carrière des agents il est proposé de créer un emploi en catégorie C d'Adjoint administratif principal 1ère classe, un emploi en catégorie B de Rédacteur principal 2ème classe et un emploi de catégorie B de Rédacteur 1ère classe.

Afin de poursuivre la mission d'assistance administrative répondant à des besoins spécifiques d'un agent, Camille JAUDIN propose de renouveler pour un an l'emploi contractuel d'assistance administrative à mi-temps, par référence au grade de catégorie C.

Afin de poursuivre la révision de la Charte, il est proposé de renouveler l'emploi contractuel de Chargé de mission, par référence au grade d'Ingénieur. Ce poste est financé à 100 % par la Région dans le cadre de la convention définissant les modalités de la révision de la Charte.

Afin de stabiliser l'emploi de Chargé de mission Paysage, poste prévu dans l'organigramme de la Charte, il vous est proposé de créer un emploi d'Ingénieur territorial.

A l'unanimité le Comité syndical approuve ces emplois.

VI – REVISION DE LA CHARTE : CONTRIBUTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Anne CALVET, Présidente du Conseil scientifique présente à la demande du SMPNR, la contribution du Conseil scientifique le rapport « RESSOURCES ET PROSPECTIVE TERRITORIALES » qui est disponible en téléchargement à l'adresse :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2021/08/RESSOURCES-ET-PROSPECTIVE-TERRITORIALES-CS-PNRPA-1.pdf>

Le Président la remercie pour sa présentation et ce travail de grande qualité.

Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la fédération des chasseurs et élu à Aleu intervient pour souligner qu'il est important de faire vivre ce territoire et pourtant il s'interroge sur la flambée de l'immobilier, et la capacité d'accueil du territoire.

Le Président reconnaît qu'il y a un challenge à relever pour entretenir la capacité d'accueil du territoire.

Anne CALVET répond à son tour qu'il y a une réflexion à mener tous ensemble, avec les acteurs du territoire.

Emmanuel TROCME se présente. Il précise qu'il ne parle pas au nom de la Confédération paysanne qui ne l'a pas mandaté. Il reconnaît que le Conseil scientifique fait un travail de qualité mais il doit faire attention à ne pas se perdre et s'éloigner des gens qui font la ressource du territoire, les emplois et sa qualité, comme par exemple le pastoralisme. De plus, il pense qu'il partage des valeurs défendues par le PNR, mais ces derniers temps il pense

que le SMPNR n'a pas considéré le pastoralisme comme une ressource. Il ne lui semble pas nécessaire d'aller chercher des millions par le biais d'une Europe libérale pour financer des projets. Il faut se retrouver et valoriser le territoire grâce aux gens du territoire qui sont la ressource et être « coauteur de notre avenir ».

Anne CALVET pense que ces propos sont partagés par le Conseil scientifique.

Le Président tient à réaffirmer que pour le PNR le pastoralisme et ses acteurs sont essentiels au territoire. Il souligne que le vrai sujet est comment on le préserve, comment on va le développer dans les 10 années à venir. Cela mérite une réflexion commune.

Le Président propose de donner la parole à la Confédération Paysanne qui l'avait interpellé avant la réunion. David EYCHENNE, porte-parole de la confédération Paysanne, explique qu'il participe au groupe de réunion ours et pastoralisme. Il explique que s'ils sont là aujourd'hui c'est parce qu'au printemps ils ont découvert le dossier Life Ours. Il ne trouve pas normal de ne pas avoir été informé en amont. Le PNR se positionne en tant que médiateur sur des zones d'ours sans concertation avec les groupements pastoraux, éleveurs, commune. Ce qui est dénoncé c'est le financement d'associations pro ours et l'intervention du PNR dans ces conditions. Il a interpellé la presse, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, les élus, dès le mois de mai dernier. Des motions contre ce dossier ne sont sorties qu'en juillet, alors qu'il lui semble évident que ces personnes avaient l'information dès le début de l'année 2021. Aussi, il souhaite en discuter, savoir où en est ce programme et comment le PNR souhaite travailler à l'avenir.

Le Président répond qu'effectivement ce dossier a été traité dans ces délais. Il a relevé les articles dans la presse sur ce sujet. Selon le Président, il y a eu beaucoup d'instrumentalisation. Il rappelle qu'il a aussi répondu par voie de presse sur le fait que le PNR se retirait de ce dossier et il insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucun engagement ferme du PNR sur ce dossier. En effet, il n'y a pas eu de délibération pour ce dossier. Comme le PNR a été sollicité par la DREAL, ce sujet a été discuté en Bureau par les élus, le représentant de la Chambre d'agriculture. Le débat a été très intéressant. Il a été conclu qu'il était important de rencontrer les acteurs du pastoralisme pour savoir s'ils pensaient que le PNR aurait un rôle à jouer, notamment de médiateur. Il ne s'agit pas de résoudre un problème de 30 ans. Mais en tant que responsable politique, il n'est pas question de laisser tomber les acteurs du territoire qui sont affectés par les dégâts liés aux ours. Or, cette démarche n'a pas pu commencer que déjà, il y a eu cette levée de bouclier. C'est pourquoi, il y a déjà 6 mois, le Président a annoncé par la presse l'abandon du projet par le PNR. Le Président rappelle que le PNR n'a jamais cautionné le projet life Ours Pyr dans sa totalité. Aujourd'hui le sujet est clos.

Alain SERVAT, Vice-président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées intervient à son tour pour rappeler que le problème de ce dossier c'est que l'Etat l'a déposé sans concertation, alors qu'il y est prévu un doublement de la population d'ours. Son opposition à ce dossier n'était nullement une instrumentalisation. Emmanuel TROCME répond qu'il a lu le dossier, et que nulle part il est écrit qu'un doublement de la population d'ours est prévu. Par contre, il est important de réfléchir avec les organismes des méthodes d'élevage. Aujourd'hui le territoire bénéficie d'un système extensif qui préserve la biodiversité. Or, ce système est mis en danger par la réintroduction d'une espèce qui n'est pas en voie d'extinction sur la planète. Aujourd'hui, le territoire a ses ressources, il n'est pas nécessaire de monter des dossiers européens hors sol.

Véronique RUMEAU, Vice-présidente du Département explique que le Département était contre l'initiative de ce dossier. Il l'a fait savoir à la DREAL. La Présidente du Conseil départemental a écrit au président de la République, mais n'a reçu aucune réponse.

VII – REVISION DE LA CHARTE : APPROBATION DU "LIVRE BLANC"

Le Président explique que le Livre Blanc du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est écrit dans le cadre de la rédaction de sa future Charte 2025-2040. Il donne la parole à Matthieu CRUEGE, Directeur.

Ainsi il rappelle que ce Livre Blanc est issu d'une démarche participative initiée en 2019. Il est la matrice du projet de Charte du PNR rédigé et mis en forme d'ici la fin du premier semestre 2022. Cette démarche participative a connu des temps forts comme au printemps dernier, avec la présentation du diagnostic de territoire et de son débat, avec

l'évaluation de la Charte présentée en décembre. Ce Livre Blanc prend aussi en compte l'enquête auprès des habitants de 2017-2018, et surtout le travail des commissions qui se sont réunies de nombreuses fois depuis un an.

Le Livre Blanc présente les fondements du projet politique pour le territoire et les modalités principales de sa mise en œuvre.

Matthieu CRUEGE précise enfin que ce projet de Livre Blanc a été présenté en première instance devant le Bureau syndical du Syndicat mixte du PNR le 29 juillet 2021.

Le Président donne la parole à l'assemblée pour échanger sur le Livre Blanc, en précisant qu'il a reçu une lettre de la Présidente du Département qui souhaite des modifications. Certaines ont été prises en compte et d'autres non.

Véronique RUMEAU prend la parole pour lire la lettre de la Présidente du Conseil Départemental qui souhaite donner son opinion sur le Livre Blanc.

Le Président signale la longueur de la lettre. Il explique que la lettre a été reçue quelques jours avant la réunion. Et il rappelle qu'une partie des remarques ont été prises en compte et d'autre non.

Rosy FAUCET, déléguée de Cadarcet souhaite comprendre. Car elle explique qu'elle est perdue dans ce débat entre le Département et le Président

A l'initiative du Président, Matthieu CRUEGE précise les modifications apportées suite à la demande du Département.

Suite aux débats, le Président propose d'intégrer certaines modifications proposées par Jean-Noël Vigneau et par la Présidente du Conseil départemental. Puis il rappelle une fois de plus que ce Livre Blanc est le fruit d'un long travail, les éléments ont été transmis fin juillet, que le calendrier est contraint aussi qu'il est nécessaire d'avancer. L'enjeu le plus important est l'écriture de la Charte à venir. Aussi il soumet le Livre Blanc au vote.

Sur cette nouvelle base, le Président propose de procéder au vote :

Votants	Pour 62	Contre 0	Abstention 8
Voix	Pour 479.5	Contre 0	Abstention 134

Le Comité syndical approuve le Livre Blanc modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de clôturer la séance.

**Le Président
Kamel CHIBLI**